



## REGLEMENT DE LA COURSE DES ETANGS

### Article 1 : Description

Cette manifestation, organisée chaque année en fin de période estivale, est inscrite sur le calendrier des courses sur route de la Fédération Française d'Athlétisme.

Quatre épreuves sont prévues au sein de cette manifestation :

- Une course de 10.2 km / Une course de 5 km.
- Une épreuve pour Personnes à Mobilité Réduite
- Une marche

Ces épreuves, à allure libre, sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie cadet(te).

L'épreuve « course 10,2 kms » pourra être inscrite à un Challenge local.

### Article 2 : Sécurité

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité notamment sur le parcours.  
Les vélos, engins motorisés à 2 ou 4 roues, sont formellement interdits sur le parcours, **sauf autorisation spéciale des organisateurs.**

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation de la route et ne pourront prétendre à être classés.

### Article 3 : Engagements

- Documents obligatoires :
  - pour les participants majeurs :  
La Licence FFA en cours de validité ou, en remplacement du certificat médical traditionnel, le Parcours Prévention Santé (PPS), daté de moins de 3 mois.  
La plateforme d'inscription reconnaît automatiquement le numéro de la licence FFA ou le numéro PPS.
  - les participants mineurs :  
La licence FFA en cours de validité ou l'autorisation parentale et le questionnaire de santé FFA mineurs, à renseigner sur le formulaire d'inscription.  
Ce document peut être demandé par l'organisateur, le jour de l'évènement.
- Règlement de la participation - Montant et modalités :
  - Engagement Course 10,2 kms : 13 € - Course 5 kms : 9 €

Règlement exclusivement Sur le site de Sport'N Connect.

- Engagement Marche : 5 €  
Règlement sur place le jour de l'épreuve
- Engagement PMR : gratuit  
Règlement sur place le jour de l'épreuve.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf annulation de la course.

Toutefois, l'organisation met à disposition une assurance annulation (Voir les modalités directement sur le formulaire d'inscription, module Assurance)

#### **Article 4 : Retrait des dossards**

Le samedi avant l'épreuve, de 14h à 17h, stade Michel MACQUET, complexe du BOLMON

Le dimanche, en date de la manifestation, à partir 7h30 et jusqu'à 9h15, sur le lieu du départ.

#### **Article 5 : Parcours**

##### **COURSE PMR :**

Départ : 9h20, Parc des Sports du BOLMON

Arrivée : Parc des Sports du BOLMON

Parcours d'une distance 5kms (une boucle)

##### **COURSES 5 kms et 10.2 kms (parcours sur route/ Boucle(s))**

Départ : 9h30, 5 kms, Parc des Sports du BOLMON

9h40, 10,2 kms, Parc des Sports du BOLMON

Arrivée : Parc des Sports du BOLMON

Le temps limite est de 2H00

Tout concurrent arrivant hors délai ne sera pas classé.

##### **MARCHE :**

Départ : 9h30, Parc des Sports du BOLMON

Arrivée : Parc des Sports du BOLMON

Parcours d'une distance de 5kms (une boucle)

#### **Article 6 : Ravitaillement**

2 postes de ravitaillement sont prévus au premier tiers et au deuxième tiers de la course.

#### **Article 7 : Assurances**

Les organisateurs souscrivent une couverture d'assurance Responsabilité Civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement (Responsabilité Civile)

#### **Article 8 : Classement et Récompenses**

La remise des récompenses se fera à partir de 11H30 sur le podium situé à l'arrivée.

Pas de cumul de prix.

**COURSES 10.2kms et 5kms :**

- Classement général individuel (SCRATCH) et par catégories de cadet à vétéran Hommes et Femmes.
  - 1er et 1ère Marignanaise
- Coupes, primes et lots attribués suivant l'annexe 1 et 1Bis « Grille des récompenses ».

**COURSES PMR :**

- Classement Scratch
- Coupes et lots attribués au 1er homme et à la 1ère femme (Annexe 1 et 1Bis)

**MARCHE :**

- Résultats alphabétiques (sans classement)

**Article 9 : Annulation**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (intempéries...)

**Article 10 : Acceptation**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et boucler tout le parcours, faute de quoi, il pourrait être disqualifié.

Le dossard devra être lisible pendant la course et franchir la ligne d'arrivée avec le coureur.

Fait à Marignane, le

ANNEXE 1

RECOMPENSES COURSES DES ETANGS - 10kms  
PRIMES ET TROPHÉES 2025

CAT HOMMES	1er	2ème	3ème	TOTAL	CAT FEMMES	1ère	2ème	3ème	TOTAL
SCRATCH	200 €	150 €	120 €	470	SCRATCH	200 €	150 €	120 €	470
1er CADET	1 LOT				1ère CADETTE	1 LOT			
1er JUNIOR	1 LOT				1ère JUNIOR	1 LOT			
1er ESPOIR	1 LOT				1ère ESPOIR	1 LOT			
1er SENIOR	1 LOT				1ère SENIOR	1 LOT			
1er MO	1 LOT				1ère M0	1 LOT			
1er M1	1 LOT				1ère M1	1 LOT			
1er M2	1 LOT				1ère M2	1 LOT			
1er M3	1 LOT				1ère M3	1 LOT			
1er M4	1 LOT				1ère M4	1 LOT			
1er M5	1 LOT				1ère M5	1 LOT			
1er M6	1 LOT				1ère M6	1 LOT			
1er M7	1 LOT				1ère M7	1 LOT			
1er M8	1 LOT				1ère M8	1 LOT			
1er MARGINANAIS	1 LOT				1ère MARGINANAISE	1 LOT			
1er PMR	1 LOT				1ère PMR	1 LOT			

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 11/06/2025



ID : 013-211300546-20250605-2025\_063-AR

**ANNEXE 1 Bis**

**RECOMPENSES COURSES DES ETANGS - 5 kms  
PRIMES ET TROPHEES 2025**

CAT HOMMES	1er	2ème	3ème	TOTAL	CAT FEMMES	1ère	2ème	3ème	TOTAL
SCRATCH	150 €	120 €	60 €	330	SCRATCH	150 €	120 €	60 €	330
1er CADET	1 LOT				1ère CADETTE	1 LOT			
1er JUNIOR	1 LOT				1ère JUNIOR	1 LOT			
1er ESPOIR	1 LOT				1ère ESPOIR	1 LOT			
1er SENIOR	1 LOT				1ère SENIOR	1 LOT			
1er MO	1 LOT				1ère M0	1 LOT			
1er M1	1 LOT				1ère M1	1 LOT			
1er M2	1 LOT				1ère M2	1 LOT			
1er M3	1 LOT				1ère M3	1 LOT			
1er M4	1 LOT				1ère M4	1 LOT			
1er M5	1 LOT				1ère M5	1 LOT			
1er M6	1 LOT				1ère M6	1 LOT			
1er M7	1 LOT				1ère M7	1 LOT			
1er M8	1 LOT				1ère M8	1 LOT			
1er MARGINANAIS	1 LOT				1ère MARGINANAISE	1 LOT			
1er PMR	1 LOT				1ère PMR	1 LOT			

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 11/06/2025



ID : 013-211300546-20250605-2025\_063-AR